



## La musique en Italie : catalogues et règles de catalogage pour un patrimoine extraordinaire

**Massimo Gentili-Tedeschi**  
Biblioteca Nazionale Braidense  
Ufficio Ricerca Fondi Musicali  
Milan, Italie

*[Traduit de l'anglais par :  
Frédéric Puyrenier  
Bibliothèque nationale de France  
Département de l'Information  
bibliographique et numérique]*

**Meeting: 107. Cataloguing**

---

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 75TH IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL  
23-27 August 2009, Milan, Italy  
<http://www.ifla.org/annual-conference/ifla75/index.htm>

---

### Résumé :

*L'héritage musical italien est unique au monde : des centaines de milliers de partitions imprimées, mais aussi une grande quantité de manuscrits musicaux, conservés dans des milliers de bibliothèques publiques, privées et ecclésiastiques.*

*Le catalogue courant et rétrospectif a débuté sur des bases internationales au 19<sup>e</sup> siècle. Claudio Sartori a créé le catalogue national de la musique et fondé en 1965 l'Ufficio Ricerca Fondi Musicali de la Biblioteca Nazionale Braidense de Milan. Les catalogues nationaux de musique imprimée et manuscrite ont été transformés en 1986 en une base de données qui a été entièrement intégrée dans le réseau des bibliothèques italiennes (SBN, Servizio Bibliotecario Nazionale) en 2004, ce qui a amélioré le système de catalogage. Le catalogue contient à peu près 865 000 notices de musique imprimée, manuscrite et enregistrée, ainsi que des livrets.*

*Le développement des règles de catalogage et des formats MARC pour les documents musicaux, parallèle au développement de l'activité catalographique, est également harmonisé dans un cadre international. En Italie, un groupe de travail spécialisé collabore avec la commission nationale pour les règles de catalogage et vise à compléter les nouveaux principes généraux, en ajoutant des exemples et en publiant des règles spécifiques. L'accent est mis actuellement sur un manuel d'application pour le catalogage de la musique et sur des règles spécifiques pour les titres uniformes et les manuscrits musicaux.*

*Plusieurs projets de numérisation ont été réalisés et d'importantes collections sont maintenant accessibles sur le Web, ce qui reste encore insuffisant eu égard à l'importance des investissements requis pour la préservation et la valorisation du patrimoine musical italien.*

## **La musique en Italie : catalogues et règles de catalogage pour un patrimoine extraordinaire**

L'héritage musical italien est unique au monde : des centaines de milliers de partitions imprimées et manuscrites, conservées dans des milliers de bibliothèques – depuis les collections les plus vastes et les plus réputées de quelques bibliothèques nationales ou de conservatoires (comme les bibliothèques nationales de Venise et de Turin, la Biblioteca Estense de Modène, les conservatoires de Naples ou de Turin) jusqu'aux bibliothèques publiques ou ecclésiastiques les plus petites et les plus retirées, parfois de notoriété presque aussi importante, parfois connues des seuls érudits (comme celles des abbayes de Novacella, Montecassino et Farfa, les bibliothèques municipales d'Ostiglia et de San Gimignano, les bibliothèques ecclésiastiques de Vendrogno et Spello, les bibliothèques privées Borromeo ou Sormani, qui conservent toutes d'incalculables parcelles de notre histoire).

Les raisons de cette abondance et de cette dispersion résident dans l'histoire de l'Italie elle-même : l'histoire d'un pays qui jusqu'en 1861 était divisé en petits États, avec leurs cours et leurs nobles qui trouvaient souvent une raison de leur existence dans les fêtes, la musique, le théâtre et la munificence envers les arts ; l'histoire du pouvoir de l'Église et l'histoire des chapelles qui fleurissaient dans les plus petits villages, avec leurs longues traditions, chacune avec ses musiciens et maîtres de musique favoris, parfois mondialement célèbres.

Et la musique elle-même a fait le reste : son message peut être transmis sans barrière de langue, si bien que chacun peut la comprendre et l'apprécier sans médiation et que sa diffusion mondiale a toujours été facile, par la transmission orale ou écrite.

En revanche, la musique a toujours été soumise aux modes et elle est difficile à noter (la notation moderne a moins de 700 ans mais est utilisée partout dans le monde). La musique est chère à imprimer et en dépit d'un marché très important, la majeure partie des œuvres circule encore seulement sous forme manuscrite : ce fut le destin de la plupart des œuvres religieuses, théâtrales et orchestrales dont on n'a jamais estimé qu'elles se vendraient suffisamment pour mériter d'être imprimées. Les manuscrits musicaux ont donc constitué un substitut valable et n'ont été finalement remplacés que par la photocopie !

En quelques mots, hormis pour la musique de chambre, la musique pour piano et les parties vocales des opéras, il fut pendant des siècles beaucoup plus facile et intéressant de copier la musique à la main que de l'imprimer et de la vendre, compte tenu des difficultés à la diffuser au niveau mondial, ou même de commander une copie manuscrite « express » plutôt que d'acheter une série de parties imprimées dans une boutique. C'est pourquoi nous continuons d'avoir une si grande masse de manuscrits musicaux dans nos collections.

Alors que les bibliographies internationales courantes de musique datent de 1817, avec le *Handbuch der musikalischen Literatur* publié par C.F. Whistling (qui signalait toute la musique imprimée en Allemagne et dans les États voisins et qui fut continué ensuite sous forme de fascicules mensuels par F. Hofmeister), le catalogage rétrospectif a commencé il y a environ 150 ans avec les premiers catalogues bio-bibliographiques d'érudits, tels que Robert Eitner qui publia la *Bibliographie der Musik-Sammelwerke* en 1877 et les 11 volumes de la *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon* en 1900-1905, ces deux catalogues recensant les sources possédées par des bibliothèques disséminées dans le monde entier.

L'Italie fut naturellement au centre de ces recherches et plusieurs catalogues des principales bibliothèques furent publiés à cette époque et dans la première moitié du siècle dernier.

Immédiatement après la Seconde guerre mondiale, cet effort reçut une nouvelle impulsion au plan international avec la création – grâce à une initiative conjointe de l'AIBM, Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux et de la SIM, Société internationale de musicologie – du RISM, Répertoire international des sources musicales, visant à poursuivre le travail de Eitner sur les sources musicales du monde entier, et au plan national avec le catalogue sur fiches de Claudio Sartori, qui devint en 1965 l'Ufficio Ricerca Fondi Musicali de la Biblioteca Nazionale Braidense de Milan. Ce dernier se distinguait par sa couverture chronologique, repoussée pour la première fois de l'habituelle limite de 1800 à l'année 1900. Le catalogue compte quelque 160 000 fiches de musique imprimée, 162 000 de musique manuscrite, possédées par différents types de bibliothèques, et 26 000 fiches du catalogue international des livrets italiens imprimés avant 1800.

Alors que la numérisation du catalogue des manuscrits est assez récente (accessible à l'adresse <http://www.urfm.braidense.it/cataloghi/catalogomss.php>), le catalogue de la musique imprimée a été converti en base de données en 1986 – en même temps que les fiches produites en Italie pour le RIM et détenues par l'Istituto di Bibliografia Musicale – et a constitué le noyau du catalogue national en ligne des bibliothèques musicales, SBN-musica, accessible depuis 1989 par mode de recherche spécialisée dans l'OPAC :

<http://opac.sbn.it/opacsbn/opac/iccu/musica.jsp>

Le SBN-musica s'est enrichi de données dérivées d'autres catalogues plus ou moins importants jusqu'en 2004, date à laquelle il a été entièrement intégré dans le réseau des bibliothèques italiennes, le SBN (Servizio Bibliotecario Nazionale), acquérant ainsi les avantages d'un catalogue collectif et courant. La musique représente presque 10% des notices bibliographiques, soit sur un total d'environ 865 500 notices de documents musicaux, 529 500 notices de musique imprimée, 190 500 notices de musique manuscrite, 43 000 notices de livrets, 102 500 notices d'enregistrements sonores.

L'intégration de la musique dans le catalogue général comme une sorte de prototype pour l'intégration d'autres documents spécialisés a entraîné une profonde évolution du système central de catalogage. Le système lui-même est assez souple. Il est ainsi possible de cataloguer d'une façon peu détaillée ou bien d'ajouter une grande quantité de données jugées indispensables pour décrire complètement et rendre accessible les documents musicaux, comme l'incipit musical, le genre musical et la distribution d'exécution (exprimée par des codes et contrôlée par une liste de tous les instruments de l'orchestre et des voix des chœurs) comme partie du titre uniforme musical, lui-même divisé en plusieurs sous-zones. Le degré le plus élevé de l'encodage comprend les liens vers l'ensemble des interprètes et des rôles, le contrôle bibliographique fondé sur les catalogues thématiques, etc. Des projets particuliers ont permis la correction de tous les titres des grands compositeurs, comme Bach, Mozart, Beethoven et Brahms, avec le contrôle de tous les titres uniformes et d'une grande partie des notices bibliographiques.

Le développement des règles de catalogage et des formats MARC pour les documents musicaux, parallèle au développement de l'activité catalographique, est également harmonisé dans un cadre international.

En 1957, l'AIBM a commencé à publier le *Code international de catalogage de la musique* qui comprend les règles pour la musique imprimée et manuscrite. En Italie, un *Manuale di catalogazione musicale* a paru en 1979 comme appendice aux *Regole italiane di catalogazione per autori*, fournissant des règles et des exemples pour la musique imprimée et les enregistrements sonores, accompagnées d'une traduction en italien des règles internationales pour la musique manuscrite. Ces dernières furent remplacées en 1984 par les règles fournies dans la *Guida a una descrizione catalografica uniforme dei manoscritti musicali*, sur le modèle des règles nationales de description des manuscrits – qui contiennent elles-mêmes deux longs appendices sur les manuscrits liturgiques et musicaux.

Actuellement, un groupe de travail sur le catalogage de la musique, créé par l'ICCU (Istituto Centrale per il Catalogo unico, l'Institut central pour les bibliothèques et le catalogage), examine, en collaboration avec la Commission nationale de révision des règles de catalogage, les questions soulevées dans le cadre du code général et propose des exemples spécifiques. Plusieurs chapitres concernent la musique, comme la présentation musicale, les numéros de plaque (cotation), l'indication spécifique du type de document, les sources d'information, plusieurs aspects des concepts d'œuvre et d'expression, les titres uniformes. Mais il n'est pas toujours possible d'offrir dans des règles générales le niveau de détail approprié. Le groupe de travail élabore donc des publications sur des sujets spécifiques, ainsi qu'un manuel d'application pour les documents musicaux dans le SBN. Toutes les publications sont pré-publiées sur le site Web de l'ICCU, <http://www.iccu.sbn.it/genera.jsp?id=344>. L'accent est mis actuellement sur les titres uniformes et les manuscrits musicaux.

Les titres uniformes sont largement utilisés pour les documents musicaux depuis les années 1950, à l'origine pour la musique manuscrite, comme titres pour le classement (la plupart des manuscrits ont en fait des titres fantaisistes ou pas de titre du tout), plus tard comme titres pour l'identification, indispensables pour regrouper sous un accès contrôlé des œuvres qui n'ont qu'un titre générique comme les concerts, les symphonies, les sonates, une grande partie de la musique sacrée, les paraphrases, etc. présents dans les documents sous des formes et dans des langues variées. Dans de tels cas, il n'y a pas de possibilité d'établir un titre original et le seul moyen pour identifier l'œuvre est de définir une série d'éléments ordonnés (forme musicale, distribution d'exécution, numéro d'opus ou de catalogue thématique, tonalité, etc.) exprimés dans la langue de l'agence bibliographique. Le SBN compte 405 000 titres uniformes musicaux, le travail est donc particulièrement urgent.

En plus de l'établissement de critères pour la rédaction des titres uniformes correspondant aux différents genres et formes musicaux, le nouveau code propose un nouveau système de ponctuation, afin de suivre les prescriptions du code général.

Les manuscrits musicaux sont des sources documentaires essentielles et doivent être inclus dans le catalogue central. Les notices bibliographiques doivent donc partager la structure générale des données. C'est pourquoi la première version des nouvelles règles s'appuyait sur les ISBD et était largement inspirée de l'ISBD(A) et de l'ISBD(ER), ce dernier étant particulièrement intéressant car il prend en compte les documents non-édités. Étonnamment,

l'application des normes à la musique manuscrite n'a pas posé de problème particulier. Les normes pour la musique manuscrite sont en cours de révision, conformément aux prescriptions du chapitre sur les documents non édités et en suivant point par point toute l'articulation des nouvelles règles nationales. Le groupe évalue actuellement la possibilité de proposer leur adoption au niveau de la norme internationale de description bibliographique.

L'Italie est particulièrement active dans le domaine des formats MARC. Ces dernières années, le Groupe de travail sur la musique en UNIMARC a collaboré avec son homologue français et l'AIBM pour présenter des propositions concernant les documents musicaux au Comité permanent UNIMARC de l'IFLA. Grâce à cet effort commun, de nouvelles zones d'information codée ou des révisions des zones existantes ont été adoptées pour les genres musicaux (zone 128 d'UNIMARC), la distribution d'exécution (zone 145), l'incipit musical (zone 036), la présentation musicale (zone 125).

Enfin, dans le but d'améliorer la préservation et l'accessibilité du patrimoine musical national, plusieurs projets de numérisation ont été réalisés et d'importantes collections sont maintenant disponibles sur le Web. Pour n'en citer que quelques uns, la Biblioteca Nazionale Braidense de Milan a numérisé ses collections de livrets historiques comprenant environ 9 000 unités ; la bibliothèque du Conservatoire de Naples sa collection de manuscrits et d'autographes, dont plus de 3 400 titres sont déjà disponibles en ligne ; la Biblioteca Nazionale Universitaria de Turin les manuscrits de la Raccolta Foà Giordano, dont les fameux autographes de Vivaldi ; l'Accademia di Santa Cecilia à Rome a numérisé 1 850 partitions manuscrites et imprimées d'avant 1830 ; la bibliothèque du Conservatoire de Milan – l'une des premières bibliothèques musicales à entreprendre un projet de numérisation, en 1995, avec les 280 pièces imprimées et manuscrites de la Renaissance issues du Fondo Santa Barbara – est très impliquée depuis 2007 dans la numérisation de son patrimoine de musique rare du 19<sup>e</sup> siècle et de périodiques musicaux. La plupart de ces projets sont des contributions à la bibliothèque numérique nationale, la Biblioteca digitale italiana (<http://www.internetculture.it/moduli/digi/digi-jsp>), qui donne déjà accès aux reproductions de plus de 15 000 documents musicaux.

Étant donné l'ampleur du patrimoine musical italien, son exceptionnelle valeur et la responsabilité que sa préservation et sa valorisation impliquent, nous sommes conscients qu'il faudrait faire beaucoup plus. Mais compte tenu de la somme des investissements nécessaires, nous pouvons être fiers de ce que nous accomplissons.